

Le RAM : attention travaux !

Parce que les locaux situés à Cézac ne sont plus adaptés le Relais Assistantes Maternelles va devoir provisoirement déménager.

Pour les temps de permanence et d'accueil du public :

A partir du 1^{er} novembre 2011 Véronique Falah, l'animatrice, **accueillera parents, assistantes maternelles et toutes personnes la sollicitant**, aux horaires de permanence habituels **dans les locaux de la Maison de la CDC à Saint Savin.**

Lundi : 9h/12h30 et 13h30/19h00
Mardi : 13h30/18h30
Jeudi : 13h30/18h00
Vendredi : 13h30/17h30

Pour les temps d'animations de 9h30 à 11h30 :

Le mardi à Générac (salle des fêtes)
Le jeudi à Cubnezais (Maison des Jeunes)
Le vendredi à Laruscade (salle dans l'ancienne école située à Pierrebrune)



Sitôt les travaux terminés, les permanences et le temps d'animation reviendront à Cézac. Durant la période de travaux, le numéro de téléphone ainsi que l'adresse mail du RAM restent inchangés.

RAM de la CDC du Canton de Saint Savin

34 Le bourg
33620 CEZAC

Tel/Fax:

05.57.68.18.45

Mail:

ram@cdc-saintsavin.fr

Des infos sur le canton: www.cdc-saintsavin.fr

Ca s'est passé près de chez vous... :

Dans le cadre de sa Politique Petite Enfance, la Communauté de Communes a impulsé une manifestation réunissant ses trois structures petite enfance. C'est dans ce contexte qu'est née la première **Journée Petite Enfance**. Elle s'est déroulée le Samedi 21 Mai 2011 dans le parc de la Mairie de Civrac de Blaye.

Dans un cadre verdoyant et sous un soleil radieux, les enfants ont pu s'essayer au



parcours psychomoteur, à la découverte des djembés et autres percussions africaines, s'émerveiller des tours de magie et des sculptures de ballons, se faire maquiller.

Les adultes ont pu chiner au « vide poussette » et s'informer des divers modes d'accueil du canton auprès des directrices de la Maison de la Petite Enfance, de la Halte Garderie 'la Coccinelle' et de l'animatrice du RAM.

Matinée de jeux et pique nique à Saint Christoly de Blaye :

Le mardi 28 juin 2011, une

cinquante d'enfants accompagnés de dix neuf assistantes maternelles ont répondu à l'invitation du RAM. Au programme : jeux dans le sable, parcours psychomoteur pour les plus grands, coin détente à l'ombre des arbres pour les bébés. La matinée a été clôturée par un pique nique partagé.



Sommaire :

• Page 1 :
Le RAM : attention travaux !
Cà s'est passé près de chez vous...

• Page 2 :
Zoom sur... l'arrêt de travail.

L'IRCEM : la couverture sociale complémentaire

• Page 3 :
<< Doudou, qui es tu ?! >>...
Bibliographie.

• Page 4 :
La recette enfantine
La petite histoire de Madame la taupe

Zoom sur... : l'arrêt de travail.

Comme tout salarié, l'assistante maternelle bénéficie du droit à la protection sociale. A ce titre, lors d'un arrêt de travail, elle peut prétendre aux remboursements de la sécurité sociale.

L'assistante maternelle doit remettre au plus vite le 3^{ème} volet de l'arrêt de travail prescrit par son médecin.

Dès que l'employeur en a eu connaissance, il doit établir :

- une « attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières maladie, maternité » en cas d'arrêt maladie, maternité.



- une « attestation de salaire accident du travail ou maladie professionnelle » en cas d'accident du travail.

Il est important de compléter cette attestation dans un délai maximum de 30 jours car elle conditionne le paiement des indemnités journalières à l'assistante maternelle.

Elle sera remise par l'employeur à la salariée qui se chargera elle-même de l'envoyer à la CPAM.

Si une assistante maternelle a plusieurs employeurs, chacun devra remplir cette attestation. La CPAM ne sera pas en mesure d'étudier ses droits tant qu'elle n'aura pas reçu la totalité des attestations.

Le délai de carence est de 3 jours pour les arrêts maladie alors que l'indemnisation se fait dès le 1^{er}

jour pour les accidents du travail et le congé maternité.

Ces attestations sont disponibles par téléphone au 36 46 ou par internet www.ameli.fr espace employeurs, cliquez sur « vos services en lignes » puis « contactez nous ».

Votre RAM tient également à votre disposition et à celles des parents employeurs une documentation de la CPAM vous expliquant comment remplir ces attestations.



L'IRCEM : la couverture sociale complémentaire.

Un accord national de prévoyance garantit depuis le 1^{er} janvier 2005 la prise en charge des assistantes maternelles en cas d'arrêt de travail (maladie ou accident) ou en cas d'invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie.

Conditions d'ouverture des droits:

-Avoir cotisé en tant qu'assistante maternelle sur une période globale de quatre trimestres civils précédant l'arrêt de travail sur un salaire cumulé, au moins égal à 40% du montant minimum vieillesse et d'invalidité soit 3562,94 euros au 1^{er} janvier 2011.

-Avoir un arrêt de travail supérieur à sept jours en cas de maladie.
-Avoir un agrément permettant l'exercice de la profession valide au 1^{er} jour de l'arrêt de travail.

-Etre immatriculé à la CPAM depuis au moins douze mois au premier jour du mois de l'arrêt de travail.

En cas d'accident du travail reconnu par la CPAM, l'IRCEM prévoyance indemnise dès le 1^{er} jour d'arrêt de travail, si celui-ci a eu lieu dans l'exercice de la profession.

A compter du 29^{ème} jour, la Sécurité Sociale verse l'intégralité du salaire (80% du brut).



Vous pouvez contacter un conseiller IRCEM au 03.20.45.35.22 ou sur internet sur www.ircem.fr.

L'IRCEM est également le service auprès duquel vous pouvez demander un bilan de votre situation **RETRAITE et DROIT A LA FORMATION.**

Il propose aussi des prestations sociales telles que l'obtention d'une aide financière ponctuelle, l'attribution d'une bourse d'étude pour les enfants suite à étude de votre situation.

Enfin, un service d'accompagnement psychologique gratuit a été mis en place pour les assistantes maternelles et leur famille au 0800.737.797 : mise en relation avec un psychologue clinicien 24h/24 et 7j/7.

« Doudou, qui es-tu ?! »....

Le doudou, à quel âge ?

Au cours des premiers mois, il est fréquent que les parents laissent à l'enfant, dans son lit ou au moment des premières séparations, un tee-shirt imprégné des odeurs maternelles. Ce bout de tissu n'est pas un doudou mais il pourra le devenir !

Le besoin réel d'un doudou apparaît souvent vers les 7-8 mois de l'enfant.

A cet âge, le bébé comprend qu'il est une personne à part entière, tout comme sa maman, et que donc cette maman peut disparaître et ne pas revenir ce qui est source d'angoisse.

C'est ce que l'on nomme l'**angoisse de séparation**.

Le doudou est alors, comme l'a désigné Donald Winnicott*, un **objet transitionnel** : il est l'intermédiaire entre la présence et l'absence, le réel et l'imaginaire, la sécurité et la découverte. Il permet de tester toutes les

nouvelles expériences affectives, physiques, sans remettre en question l'équilibre intérieur de l'enfant.

Le doudou est aussi le lieu d'expression de tous les sentiments, parfois câliné, parfois malmené. C'est un lieu neutre ou rien n'est contesté.

Un doudou : pas forcément.

En effet, les enfants n'ont pas tous besoin d'un doudou, ou plutôt, ils n'ont pas tous besoin d'un doudou palpable, visible.

En effet, le bébé en quête d'affection et de sentiment de sécurité peut investir comme doudou une boîte à musique ou encore le pouce ou autre chose de moins perceptible (en babilant, en se tortillant une mèche de cheveux...)

Bébé et son doudou : la fin d'une belle histoire.

Au début, le doudou est presque constamment présent, il aide en

toutes circonstances. Puis l'enfant grandissant, il est présent mais « caché » : on le met dans le sac au cas où...

Puis, un jour, il reste dans le lit et l'enfant ne le retrouve plus que pour la nuit.

Une fois mis définitivement de côté, le doudou redeviendra une peluche à la fois ordinaire mais toujours un peu sacrée !

Il est bon de rappeler que si le tout petit choisit un doudou, c'est qu'il en a besoin alors laissons le faire et laissons lui le temps de s'en séparer.

Par contre, s'il n'en prend pas, il est bon de respecter son choix. C'est que cet enfant a sûrement trouvé un autre moyen pour trouver sécurité et amour.

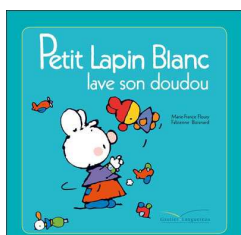


* psychiatre et psychanalyste britannique

Bibliographie :

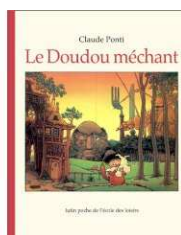
Petit Lapin Blanc lave son Doudou de Marie France Flourey, Editions Gautier-Languereau.

Zut, le doudou de Petit Lapin Blanc est tout sali ! Tu pourrais le laver toi-même, Petit Lapin Blanc, ce serait amusant
Dés la naissance.



Le doudou méchant de Claude Ponti, Editions Ecole des Loisirs.

Un matin, Oups trouve dans le grenier un vieux doudou abandonné, tout mou et tout triste...Mais, attention c'est peut-être un doudou méchant ton nouveau doudou...
A partir de 3 ans.



Jeu et réalité de Donald Woods Winnicott, éditions Folio.

Ce livre, le dernier qu'a écrit Winnicott, prend pour point de départ l'article, devenu classique, que l'auteur a consacré aux "objets transitionnels".



R.A.M « La luciole »

34 Le Bourg
33620 CEZAC

Tel/Fax :
05.57.68.18.45
Mail : ram@cdc-saintsavin.fr

Service à destination des
habitants des communes
membres de la Communauté
de communes de Saint Savin

FERMETURE ANNUELLE DU RAM

du mardi 2 août au soir
au vendredi 28 août 2011 inclus.
Reprise des animations le mardi 6 septembre

MUFFINS CŒUR DE « NUTELLA »

Pour 12 muffins:

280 grs de farine, du « nutella »
2 œufs, 100 grs de beurre, 100 grs de sucre en poudre
10 cl de lait, 1 yaourt nature, 1 sachet de sucre vanillé
1/2 sachet de levure, 1 pincée de sel.

Préchauffer le four à 180°C.

Dans un saladier, mélanger la farine, le sel et la levure.

Dans un autre saladier, battre les œufs au fouet puis ajouter le sucre et le sucre vanillé.

Verser le beurre fondu sur ce mélange sans cesser de remuer puis ajouter le lait et le yaourt, puis incorporer le premier mélange farine-levure.

Beurrer et fariner les moules à muffins, les remplir au 1/3 avec la préparation, former une petite cuvette et déposer une noix de « nutella » puis recouvrir avec le reste de pâte.

Mette au four pendant 20mn environ. Les sortir du four et attendre 5mn avant de les démouler.

Petite astuce : penser à placer votre pot de « nutella » quelques heures au frais pour une utilisation plus facile ensuite.



**Vous pouvez également télécharger le journal du RAM sur le site internet de la Communauté de Communes.
Les envois par courrier se font uniquement sur demande, vous devez contacter l'animatrice au 05 57 68 18 45**

La petite histoire de Madame la taupe...

Dans toute la forêt alentour, Madame la Taupe avait une très mauvaise réputation. Pensez donc, elle ne s'arrêtait jamais pour dire bonjour, et parfois même renversait les pauvres petites bêtes qui croisaient son chemin.

Le plus malicieux des habitants de la forêt, le lapin Augustin, décida un jour de lui rendre visite et de lui demander franchement la raison de ce comportement.

« Madame la Taupe, dit Augustin, pourquoi êtes-vous donc toujours si grognon ?

Vous ne saluez jamais personne, vous n'avez jamais un mot aimable. »

Mais ce n'est pas de ma faute, répondit la taupe, je n'y vois rien et quand je m'aperçois de quelque chose, il est déjà trop tard ! »

C'était donc ça !



Augustin réunit alors tous les animaux qui décidèrent d'offrir une paire de lunettes à Madame la Taupe pour son anniversaire. Maintenant, tout le monde trouve qu'elle est la plus gentille et la plus polie des habitants de la forêt.

D'après 52 histoires à lire et à rêver, Editions Albin Michel.